Nations Unies S/PV.3853



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3853e séance

Jeudi 5 février 1998, à 11 h 10

New York

Président :	M. Oye Mba	(Gabon)
Membres :	Bahreïn	M. Al-Dosari
	Brésil	M. Amorim
	Chine	M. Qin Huasun
	Costa Rica	M. Sáenz Biolley
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Dejammet
	Gambie	M. Sallah
	Japon	M. Konishi
	Kenya	M. Amolo
	Portugal	M. Soares
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall
	Slovénie	M. Türk
	Suède	M. Dahlgren

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1136 (1997) concernant la situation en République centrafricaine (S/1998/61)

98-85058 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 11 h 10.

Remerciements au Président sortant

Le Président : Étant donné que le Conseil de sécurité tient aujourd'hui sa première séance du mois de février, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à M. Alain Dejammet, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de janvier. En exprimant mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Dejammet pour le grand talent diplomatique dont il a fait preuve en dirigeant les travaux du Conseil le mois dernier, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1136 (1997) concernant la situation en République centrafricaine (S/1998/61)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen du point inscrit à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1136 (1997) concernant la situation en République centrafricaine, document S/1998/61.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1998/102, qui contient le texte d'un projet de résolution établi lors des consultations préalables du Conseil.

J'appelle en outre l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/1998/86, lettre datée du 30 janvier 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, S/1998/88, lettre datée du 28 janvier 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la République centrafricaine et S/1998/97, lettre datée du 4 février 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la République gabonaise.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais donner d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Dejammet (France) : Monsieur le Président, j'ai été naturellement très sensible aux paroles très aimables que vous avez adressées à mon pays. Permettez-moi de vous dire, combien nous sommes honorés de nous réunir ce jour sous la présidence effective de vous-même, le Ministre des affaires étrangères d'un État africain, le Gabon, dont la diplomatie très concrète, très imaginative et très active s'identifie à la recherche constante de la paix et de la sécurité en Afrique et dans le monde et est donc en elle-même un vivant témoignage de la manière dont nous devons tous nous efforcer de servir les principes de la Charte.

Après les nombreux troubles que la République centrafricaine a connus, les Accords de Bangui de janvier 1997 ont mis en place un processus de paix et de réconciliation nationale. La Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui (MISAB) a apporté son appui à ce processus. La France rend hommage à l'action du Président de la République gabonaise, M. Bongo, Président du Comité international de médiation. Il n'a cessé de déployer des efforts pour assurer le respect des Accords de Bangui. Elle rend aussi hommage aux efforts des États qui ont fourni des contingents à la MISAB : le Burkina Faso, le Gabon, le Mali, le Tchad, le Sénégal et le Togo.

Elle rend enfin hommage aussi au Secrétariat, qui n'a cessé de soutenir l'action de la MISAB. Cette Mission constitue un exemple tout à fait remarquable de diplomatie préventive. C'est-à-dire l'objectif même de beaucoup d'efforts déployés aux Nations Unies afin de prévenir des conflits ou la dégradation de situations qui présentent un risque pour la sécurité et la stabilité régionales ou internationales. C'est grâce à la MISAB que des progrès notables ont été accomplis.

Toutefois, la situation en République centrafricaine reste précaire et elle continue de présenter un risque pour la stabilité et la sécurité dans la région. Des efforts tenaces doivent donc être poursuivis pour soutenir la réconciliation nationale en République centrafricaine. Il s'agit en effet de préparer les prochaines élections législatives au mois de

septembre, de restructurer les forces de sécurité, de mettre en oeuvre des mesures énergiques dans les domaines économiques et sociaux. Ces actions ne pourront être réalisées que si la sécurité est préservée, maintenue, par une opération de maintien de la paix.

Le Secrétaire général des Nations Unies a fait des recommandations sur les suites qui pourraient être ainsi données à la MISAB. Ces recommandations prévoient notamment l'établissement d'une opération de maintien de la paix.

La France appuie les recommandations du Secrétaire général des Nations Unies. C'est pourquoi aujourd'hui, elle se prononcera en faveur du projet de résolution soumis au Conseil. Le projet permettra en effet au Secrétariat de préparer des propositions opérationnelles sur lesquelles le Conseil de sécurité statuera le 16 mars prochain. Nous avons confiance que, répondant à l'attente de l'Afrique, répondant à votre attente, Monsieur le Président, répondant à celle du Secrétaire général des Nations Unies, la décision du Conseil sera alors unanime et positive. Elle le sera, n'en doutons pas, dès aujourd'hui également.

Le Président : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu de la représentante de la République centrafricaine une lettre dans laquelle elle demande à être invitée à participer au débat sur le point inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter cette représentante à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

S'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Kpongo (République centrafricaine) prend place à la table du Conseil.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise vous transmet, Monsieur le Ministre des affaires étrangères du Gabon, qui présidez la réunion du Conseil d'aujourd'hui, ses chaleureux souhaits de bienvenue.

La Chine appuie la prorogation du mandat de la Mission interafricaine chargée de surveiller l'application des Accords de Bangui (MISAB) pour soutenir les efforts que déploie le Comité international de médiation en vue d'aider le Gouvernement de la République centrafricaine et toutes les parties concernées à résoudre la situation de crise qui règne dans le pays. La délégation chinoise votera donc pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

En tant que véritable amie de l'Afrique, la Chine a toujours été très préoccupée par l'évolution de la situation en République centrafricaine. Nous sommes profondément alarmés par l'agitation constante qui a été provoquée par la crise politique et militaire qui sévit dans le pays. Nous tenons à exprimer notre préoccupation et notre sympathie à l'égard du peuple qui souffre. La Chine espère sincèrement que la République centrafricaine pourra surmonter la crise le plus rapidement possible et que sa population pourra bientôt vivre à nouveau dans la sécurité et la prospérité.

Nous sommes heureux de voir que toutes les parties concernées se sont engagées fermement et activement à rétablir la paix et la stabilité dans le pays. Nous appuyons le Gouvernement d'union nationale qui a été mis en place il y a un an. Nous nous félicitons également des progrès accomplis au cours de l'année écoulée par toutes les parties concernées par la mise en oeuvre des Accords de Bangui. Nous pensons que tant que toutes les parties concernées tiennent compte des intérêts fondamentaux de la population tout en faisant preuve de sincérité, de détermination, de persévérance et de confiance, dans un esprit de réconciliation, elles pourront certainement surmonter leurs difficultés et leurs divergences, afin d'exécuter pleinement les tâches énoncées dans les Accords de Bangui et de parvenir à la réconciliation nationale, à la paix et à la prospérité pour la population.

Afin d'aider la République centrafricaine à résoudre la crise et de parvenir à la réconciliation, les pays africains — et plus particulièrement ceux d'Afrique centrale — ont mis de côté leurs propres difficultés et ont apporté d'énormes contributions. À cet égard, nous apprécions grandement le rôle essentiel joué par la MISAB, dirigée par le Président Bongo.

La Chine a toujours encouragé et appuyé les pays africains dans leurs efforts pour compter sur leurs propres forces afin de résoudre leurs problèmes régionaux. Nous espérons que toutes les parties concernées en République centrafricaine coopéreront étroitement avec la MISAB pour faire aboutir ces efforts régionaux le plus rapidement possible. Dans le même temps, nous voyons d'un oeil favorable la proposition faite par le Secrétaire général de déployer des forces de maintien de la paix.

La Chine a toujours fait valoir que la communauté internationale doit attacher de l'importance aux questions africaines et soutenir activement les efforts des pays afri-

cains en vue de surmonter leurs propres crises et de parvenir à la paix et à la stabilité régionales. Nous espérons que toutes les parties concernées répondront aux appels lancés par les gouvernements africains ainsi que par le Secrétaire général pour qu'elles fournissent une assistance active au nom de la paix et de la reconstruction en République centrafricaine. La Chine poursuivra ses efforts.

M. Konishi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, d'emblée, permettez-moi également de saluer votre présence, en cette importante occasion.

Au mois d'août dernier et dans le but d'empêcher une résurgence du conflit en République centrafricaine, le Conseil de sécurité a pris la décision politique d'autoriser les États membres participant à la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), et ceux qui fournissent un soutien logistique, à assurer la sécurité et la liberté de circulation de leur personnel. Ma délégation souhaite exprimer sa sincère reconnaissance à tous les intéressés, y compris ceux qui ont participé aux activités de la MISAB, au Comité international de suivi et à la France, qui ont fourni un appui fort nécessaire à ces activités. Je voudrais également rendre un hommage particulier au Président Bongo, du Gabon, en sa qualité de président du Comité international de médiation, qui a joué un rôle indispensable.

Le Japon a participé aux efforts visant à concevoir une stratégie efficace pour la prévention et le règlement rapide des conflits en Afrique et à examiner le rôle que le Conseil de sécurité peut jouer dans cette stratégie. En tant que membre du Conseil depuis l'an dernier, le Japon participe activement et avec un vif intérêt aux travaux du Conseil sur la question. À la lumière de ces efforts, ma délégation estime que le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en République centrafricaine devrait être considéré comme faisant partie de cette stratégie. Nous reconnaissons que s'il existe une stabilité relative sur le terrain, grâce à l'excellent travail de la MISAB, il sera essentiel de continuer d'assurer une présence internationale à l'expiration du mandat de la MISAB. C'est pour ces raisons que ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis, y compris pour l'intention du Conseil de sécurité de décider, d'ici au 16 mars, de la création d'une opération de maintien de la paix en République centrafricaine. J'estime également que la reconduction de l'autorisation accordée à la MISAB jusqu'au 16 mars donnera au Président Patassé le temps nécessaire pour honorer sa promesse de mettre en oeuvre les Accords de Bangui.

Je voudrais réaffirmer qu'il est extrêmement important que le Président Patassé, en sa qualité de chef de l'administration de son pays, s'acquitte de ses engagements et de ses responsabilités à l'égard du peuple de la République centrafricaine, en particulier des soldats et des représentants gouvernementaux. C'est là, en effet, la condition préalable pour assurer une paix et une stabilité authentiques et durables dans le pays. De nombreux obstacles doivent encore être levés, y compris la restructuration des forces de sécurité et l'adoption du nouveau code électoral. Ma délégation attend le rapport du Secrétaire général, qui sera présenté à la fin du mois et qui décrira les progrès réalisés dans ce domaine ainsi que les détails concernant l'opération de maintien de la paix à mettre en place. En attendant, le Japon continuera d'aider la République centrafricaine dans ses efforts destinés à rétablir la stabilité et assurer une plus grande prospérité.

M. Amorim (Brésil) : Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, vous dire que nous sommes très honorés de vous voir, en tant que ministre des affaires étrangères du Gabon, à la présidence du Conseil. Votre présence, parmi nous, est une garantie que nos travaux seront conduits avec sagesse et efficacité. J'exprime mes voeux à l'Ambassadeur Dangue Réwaka, qui nous guidera pendant ce mois. Je voudrais aussi rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alain Dejammet, pour l'efficacité de sa présidence du Conseil, au mois de janvier.

Dès l'adoption de la résolution 1136 (1997), il y a eu une évolution favorable de la situation en République centrafricaine. Nous prenons note, par exemple, de la lettre du Président Patassé, qui figure dans le dernier rapport du Secrétaire général, et qui représente un pas important dans la bonne direction. Nous tenons à souligner aussi le rôle crucial du Président Omar Bongo dans le processus de paix.

Cependant, malgré tous les efforts entretenus par les signataires des Accords de Bangui et spécialement par la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) — dont la contribution neutre et impartiale mérite toute notre reconnaissance — malgré tous ces efforts, il y a des éléments qui ne sont pas forcément favorables au processus de paix. Le fait que les dirigeants du Groupe des 11 partis politiques de l'opposition (Groupe des Onze) et ceux des quatre centrales syndicales aient décidé de se retirer du Comité préparatoire de la Conférence suscite une nouvelle préoccupation.

Dans le projet de résolution que nous sommes en train d'examiner et que nous appuyons, l'autorisation de fonctionnement de la MISAB est prorogée jusqu'au 16 mars.

D'autre part, le Conseil soutient l'intention du Secrétaire général de nommer un Représentant spécial pour la République centrafricaine, et encourage le Secrétaire général à procéder à la nomination sans délai. Nous sommes convaincus qu'un Représentant spécial pourra apporter une contribution significative au processus de paix.

En ce qui concerne la création d'une opération de paix des Nations Unies, le projet de résolution prévoit qu'une décision sera prise d'ici au 16 mars sur la base du rapport que le Secrétaire général devra présenter le 23 février. Ce rapport devra contenir une proposition concernant la structure, les objectifs et les implications financières de la création d'une opération de maintien de la paix en République centrafricaine.

Certes, la responsabilité principale du processus de paix incombe aux différents acteurs politiques en République centrafricaine. Dans ce contexte, le Président Patassé a un rôle central à jouer. À la lumière de l'évolution concrète sur le terrain, la communauté internationale, j'en suis sûr, sera prête à assumer sa part dans le processus de réconciliation et de reconstruction nationale en République centrafricaine.

M. Al-Dosari (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : Ma délégation voudrait exprimer sa gratitude au Secrétaire général pour son rapport exhaustif, au Comité international de médiation, présidé par le Président El Hadj Omar Bongo, du Gabon, au Président et aux membres du Comité international de suivi et à la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) ainsi qu'aux pays concernés.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à tous les organismes et programmes des Nations Unies qui déploient des efforts en République centrafricaine, en vue de parvenir à la paix et à la stabilité durables et à la réconciliation nationale dans ce pays.

Ma délégation partage la préoccupation exprimée par le Secrétaire général au paragraphe 24 de son rapport au vu de la fragilité des progrès réalisés dans l'amélioration de la situation en République centrafricaine. Ma délégation demande donc l'application rapide de l'ensemble des Accords de Bangui, ce qui exigera naturellement un engagement de toutes les parties à les mettre en oeuvre.

Ma délégation appelle également à la poursuite de l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que des institutions spécialisées de l'ONU et des États Membres, en faveur de la République centrafricaine et de la sécurité et de la stabilité dans ce pays. Nous réaffirmons qu'il importe de veiller à assurer la sécurité et la stabilité politique en République centrafricaine.

C'est pourquoi, nous voterons pour le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi, convaincus que nous sommes que cette résolution permettra d'appuyer le processus de paix en République centrafricaine.

En raison du caractère imprévisible de la situation après le retrait des contingents africains, nous devons donc envisager de manière sérieuse la création d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en République centrafricaine. Nous appuyons cette idée et attendons le prochain rapport du Secrétaire général qui portera sur les détails relatifs à la création de cette opération, tels qu'énoncés au paragraphe 11 du projet de résolution dont nous sommes saisis. La mise en place d'une telle mission jouera sans doute un rôle positif et renforcera la paix et la stabilité dans ce pays.

M. Amolo (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation kényenne se félicite de vous voir vous Monsieur le Ministre des affaires étrangères de la République gabonaise présider les travaux du Conseil de sécurité aujourd'hui, à l'heure où le Conseil examine une question qui revêt une grande importance pour l'Afrique. En tant que pays africain qui a eu recours à des initiatives régionales pour régler certains de ses problèmes politiques et de sécurité, le Kenya se félicite du rôle de premier plan que joue le Président Bongo du Gabon — et bientôt toute la nation gabonaise — dans la situation qui prévaut en République centrafricaine. Nous souhaitons également rendre hommage à tous les pays qui s'emploient actuellement à assurer le maintien de cette stabilité relative en République centrafricaine. À cet égard, la contribution fournie par le Gouvernement français est particulièrement louable. Nous félicitons enfin le Secrétariat de l'ONU de la coopération soutenue qu'il apporte à l'appui des efforts valeureux que déploient ces pays.

Le rapport du Secrétaire général en date du 23 janvier 1998 dresse un tableau précis de la situation actuelle à Bangui et indique la forme que prendra notre action dans ce pays. Nous appuyons ses efforts et nous le félicitons de ses recommandations. Au Kenya, nous sommes douloureusement conscients de la précarité de la situation actuelle et de ses conséquences pour la stabilité régionale et pour la paix et la sécurité internationales. La Mission interafricaine chargée de surveiller l'application des Accords de Bangui (MISAB) a sans aucun doute accompli un travail exemplaire

dans des circonstances très difficiles et nous sommes encouragés de voir qu'elle est disposée à continuer d'aider la République centrafricaine à consolider une paix encore fragile. Nous sommes heureux de constater que la Conférence tant attendue de réconciliation nationale, avec la participation de tous les groupements politiques, est prévue pour la semaine du 23 au 28 février 1998. À notre avis, il s'agit là d'une étape importante pour réconcilier la population centrafricaine qui est lasse des conflits.

Néanmoins, le retrait prévu à la mi-avril 1998 du soutien logistique et financier de la France, dont dépend entièrement la MISAB, bouleverserait les opérations de la Mission et compromettrait sans aucun doute les progrès réalisés jusqu'à présent, tout en déstabilisant la paix encore précaire dans le pays. C'est justement pour ces raisons que nous souscrivons à la conclusion du Secrétaire général dans son rapport :

> «Il faut pourtant engager sans attendre des mesures énergiques et de grande ampleur pour redresser la situation». (*S/1998/61, par. 24*)

Ma délégation estime que le projet de résolution dont nous sommes saisis vise à répondre à ces préoccupations en prorogeant le mandat de la MISAB jusqu'au 16 mars 1998 et qu'il exprime l'intention du Conseil de prendre une décision en vue de mettre en place une opération de maintien de la paix qui contribuerait de manière décisive à faire progresser le processus de paix en République centrafricaine. Par conséquent, le Kenya votera pour ce projet de résolution.

Enfin, nous tenons à exprimer la chaleureuse gratitude de toutes les délégations africaines qui siègent au Conseil de sécurité pour l'excellent esprit de coopération et la bonne volonté dont ont fait montre toutes les délégations au cours des débats sur ce projet de résolution. Nous espérons sincèrement que cet esprit prévaudra également pour donner effet aux appels suivis que nous lançons afin que des contributions soient versées au Fonds d'affectation spéciale qui a été créé en faveur de la République centrafricaine.

Le Président : Je remercie le représentant du Kenya des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Soares (Portugal) : Je voudrais tout d'abord vous dire la satisfaction de ma délégation de vous voir présider cette séance du Conseil de sécurité. Votre présence ici est doublement justifiée, non seulement par le fait que le Gabon préside ce mois les travaux du Conseil, mais parce qu'elle est aussi la démonstration du rôle que votre pays, votre Président et vous-même, avez joué dans la recherche infatigable d'une solution pour résoudre les problèmes de la République centrafricaine.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

La Mission interafricaine chargée de surveiller l'application des Accords de Bangui (MISAB) en République centrafricaine représente un bon exemple de ce que l'Afrique peut faire pour prévenir les conflits et surmonter les crises. Les activités de la MISAB exigent toutefois un appui complémentaire de la part de la communauté internationale. À cet égard, nous rendons hommage à la France pour l'aide déterminante qu'elle a apportée jusqu'à présent. Mais l'ONU devra bientôt examiner de quelle manière tirer au mieux parti de ces efforts afin de ne pas compromettre les succès obtenus jusqu'ici.

Le Portugal souhaite une fois de plus rendre hommage à l'initiative de médiation africaine, ainsi qu'à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et réaffirmer son appui au Comité international de suivi, à la MISAB et aux États qui ont fourni des contingents — le Burkina Faso, le Tchad, le Gabon et le Mali — pour le rôle très important qu'ils ont joué en faveur du processus actuel de réconciliation nationale dans ce pays. De même, nous souhaitons louer les efforts déployés par le Président du Comité international de suivi et le Président Bongo du Gabon, qui ont contribué de manière remarquable à la solution de cette crise et au suivi de la mise en oeuvre des Accords de Bangui. Comme je l'ai déjà signalé, votre présence ici aujourd'hui témoigne du rôle important joué par votre pays dans ce processus.

La situation en République centrafricaine demeure incertaine. Le bouleversement de la situation instable qui règne sur le plan de la sécurité et des conditions sociales et économiques actuellement précaires pourrait avoir des conséquences graves pour la région dans son ensemble. Par conséquent, le Portugal se félicite des recommandations formulées par le Secrétaire général concernant le principe d'une présence future de l'ONU après le retrait des contingents de la MISAB le 16 mars prochain. D'une manière générale, nous sommes d'accord avec l'évaluation qu'il a faite concernant le processus de paix encore fragile et le climat international qui prévaut dans cette sous-région de l'Afrique. Nous partageons également l'idée exprimée dans le rapport du Secrétaire général, à savoir que les parties intéressées devraient mettre à exécution aussi rapidement que possible toutes les dispositions des Accords de Bangui et que des réformes de fond devraient être entreprises pour relancer l'économie nationale et assurer de meilleures conditions de vie à la population.

Étant donné les progrès déjà réalisés, qui ne devraient pas être remis en cause, et l'énorme travail qu'il reste à accomplir pour mettre en oeuvre intégralement les dispositions des Accords de Bangui et assurer la stabilité à long terme en République centrafricaine, le Portugal convient de la nécessité d'une opération de maintien de la paix dans le pays à titre de mesure préventive très importante, comme la qualifie le Secrétaire général. Dans ce contexte, le Portugal appuie le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

M. Sallah (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de dire ma joie sincère de voir le Ministre des affaires étrangères du Gabon présider cette séance officielle du Conseil de sécurité et y présenter les vues de son pays. Ma délégation se sent honorée de votre présence, tout à fait opportune puisque nous traitons de la situation en République centrafricaine, pays où la République gabonaise joue un rôle clef.

Je voudrais remercier une fois encore le Secrétaire général de son rapport très instructif sur la République centrafricaine. Notre gratitude et nos remerciements vont également à la France et aux pays participant à la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) ainsi qu'au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), dont l'intervention cruciale et opportune dans la crise qui a éclaté en République centrafricaine a grandement contribué à rétablir la paix et le calme dans le pays.

Les Accords de Bangui constituent le fondement du processus de paix en République centrafricaine et les autorités concernées, aidées en cela par la MISAB et d'autres institutions internationales, progressent extrêmement rapidement vers la bonne exécution des dispositions contenus dans les Accords. Cependant, les obligations financières à assumer vis-à-vis d'une fraction très sensible de la population de la République centrafricaine rendra certainement nécessaire l'intervention rapide de la communauté internationale, pour éviter des troubles sociaux et une insécurité généralisée. Sans cela, l'ensemble du processus de paix serait réduit à néant et l'on pourrait se retrouver au point de départ. Ma délégation invite donc les organismes donateurs et les institutions de Bretton Woods à faire montre d'initiative et à appuyer financièrement l'action entreprise à Bangui.

À la suite de l'intervention efficace et du maintien de la MISAB en République centrafricaine, une paix et une sécurité relatives règnent à Bangui, mais cet état de choses est à l'évidence très fragile, car les braises de la violence ne sont pas encore complètement éteintes. De temps à autre, elles se ravivent sous la forme d'actes synonymes de régression. C'est pourquoi, le retrait des troupes françaises devenant imminent et le mandat de la MISAB arrivant à son terme, un vide pourrait se produire, qui risquerait de tout faire s'écrouler et de provoquer le retour au chaos généralisé et à l'insécurité. Une situation aussi précaire pourrait aussi menacer la paix et la sécurité dans toute la région.

À cet égard, le maintien d'une mission crédible de maintien de la paix en République centrafricaine serait un pas décisif dans la bonne direction, car il permettrait de sauvegarder le processus de paix de Bangui et d'asseoir solidement la stabilité dans le pays. Pareille mission pourrait être très utile pour créer une atmosphère propice à la tenue d'élections législatives et présidentielles.

Il serait inconcevable d'abandonner la République centrafricaine au milieu du Rubicon, réduisant ainsi à néant tous les efforts louables déployés jusqu'ici pour rétablir une paix crédible et la sécurité dans le pays. Nous joignons donc notre voix à celle du Président Patassé pour demander que l'ONU réserve un accueil favorable à l'idée de mettre en place une opération de maintien de la paix en République centrafricaine de façon à ce qu'il n'y ait pas d'interruption de la paix et de la stabilité dans le pays. Le moindre vide risquerait en effet de ramener le pays, voire la région, à la situation de conflit que nous avons mis tant de soin à prévenir.

La délégation gabonaise a lancé haut et clair un appel à la communauté internationale, l'exhortant à venir au secours de la République centrafricaine et de l'Afrique en général. Il convient, en ce moment crucial, de réitérer cet appel. Ma délégation appuie donc l'idée exposée au paragraphe 33 du rapport du Secrétaire général, qui consiste à proroger la MISAB jusqu'à son remplacement par une force de maintien de la paix des Nations Unies.

La Gambie appuie le projet de résolution dont nous sommes saisis et votera en faveur du texte.

M. Dahlgren (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Le Comité international de suivi et la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) jouent actuellement un rôle important dans le rétablissement de la paix et de la sécurité en République centrafricaine. Aujourd'hui, nous tenons à manifester notre gratitude toute particulière à tous ceux qui participent à cet effort : au Président du Comité international de médiation, le Président Bongo, aux

membres du Comité, aux pays qui ont fourni des contingents à la MISAB ou ont contribué d'une autre manière à la Mission et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Au cours de l'année dernière, des progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre des Accords de Bangui. Nous espérons que des efforts concertés seront maintenant faits pour mettre à exécution les dispositions qui ne sont pas encore entrées en application, comme il en est question dans la lettre datée du 8 janvier 1998, adressée au Secrétaire général par le Président de la République centrafricaine. La Suède appuie la reconduction jusqu'à la mi-mars de l'autorisation donnée à la MISAB par le Conseil de sécurité.

Nous pensons aussi qu'il faut maintenir une présence internationale en République centrafricaine une fois le mandat de la MISAB arrivé à terme. L'ONU est chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales et nous appuyons donc la proposition tendant à ce que le suivi de la MISAB prenne la forme d'une opération des Nations-Unies. Nous attendons avec intérêt l'exposé détaillé que le Secrétaire général a l'intention de soumettre au Conseil de sécurité.

Nous attachons une importance toute particulière à l'aspect préventif et multifonctionnel de l'opération envisagée. Les composantes militaire et civile de la Mission devront opérer de concert, en coopération étroite avec le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.

La Suède votera pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

M. Türk (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, c'est un honneur pour nous que de voir le Ministre des affaires étrangères du Gabon présider le Conseil de sécurité en cette importante occasion. Nos meilleurs voeux vont également au Représentant permanent du Gabon, qui préside le Conseil de sécurité pour le mois de février. Nous sommes certains que sous sa direction avisée, les travaux du Conseil seront efficaces et couronnés de succès. Nous voudrions également saisir cette occasion pour dire notre gratitude à l'Ambassadeur de France, M. Alain Dejammet, pour l'efficacité avec laquelle il a présidé le Conseil de sécurité au mois de janvier.

Nous voudrions remercier le Secrétaire général de son rapport circonstancié sur la situation en République centrafricaine ainsi que du rapport du Comité international de suivi des Accords de Bangui. Nous voudrions enfin, Monsieur le Président, dire notre gratitude à M. Omar Bongo, Président de votre pays, le Gabon, pour les efforts qu'il déploie afin de rétablir la paix et la normalité en République centrafricaine.

Nous prenons acte avec satisfaction du rôle positif joué par la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), tel qu'il ressort des derniers rapports parvenus au Conseil de sécurité. Après la signature des Accords de Bangui, l'action de la MISAB a conduit au rétablissement progressif de la paix et de la sécurité à Bangui. Nous prenons également note avec satisfaction du troisième rapport des États Membres participant à la MISAB et des efforts visant à l'application des Accords de Bangui qui y sont évoqués.

La situation en République centrafricaine et le processus de paix restent très fragiles. Nous sommes donc encouragés par la volonté manifestée par les États participant à la MISAB et la République centrafricaine de proroger le mandat de la MISAB afin qu'elle achève sa mission, en admettant qu'une opération de maintien de la paix des Nations Unies suivra.

Nous attachons la plus haute importance à la mise en oeuvre rapide des dispositions des Accords de Bangui qui ne sont pas encore entrées en application. À cet égard, nous prenons note de l'appui fourni par le Programme des Nations Unies pour le développement et nous l'encourageons à poursuivre ses efforts.

Les engagements à mettre en oeuvre les dispositions des Accords de Bangui exprimés par M. Patassé, Président de la République centrafricaine, dans sa lettre en date du 8 janvier 1998, adressée au Secrétaire général, sont essentiels et doivent être réalisés avec diligence.

La Slovénie estime également qu'il est indispensable que la communauté internationale continue d'accorder son appui. Nous attachons donc la plus haute importance à la prorogation de la MISAB jusqu'au 16 mars 1998 avec la perspective de la mise en place d'une opération de maintien de la paix par les Nations Unies. Nous appuyons les propositions formulées à cet effet par le Secrétaire général.

La volonté politique de la communauté internationale ainsi que les efforts du pays concerné lui-même sont essentiels à l'établissement d'une paix et d'une sécurité stables ainsi qu'à la mise en oeuvre fructueuse du programme d'ajustement structurel.

Nous sommes dès lors encouragés par le fait que tous les partis politiques en République centrafricaine ont exprimé leur intention de participer à la Conférence de réconciliation nationale qui doit se tenir à Bangui du 23 au 28 février 1998.

Enfin, je voudrais dire combien la délégation slovène est satisfaite de voir que le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui aborde toutes les questions pertinentes relatives à la situation actuelle en République centrafricaine. Nous félicitons le Groupe des États africains qui, sous la direction du Kenya, a préparé le projet de résolution. Nous voterons pour le projet de résolution.

M. Gomersall (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) : Monsieur le Président, ma délégation se félicite de votre présence et de la présidence effective et sympathique qui nous est assurée par votre délégation au cours de ce mois.

Le Royaume-Uni voudrait saluer tout d'abord les grands efforts déployés par le Président Bongo du Gabon, en tant que Président de la Commission internationale de médiation, pour obtenir une paix durable en République centrafricaine.

Le Royaume-Uni rend hommage aux efforts de la MISAB, qui continue à jouer un rôle indispensable pour le maintien de la paix en République centrafricaine. Nous saluons aussi les efforts des pays africains qui fournissent des contingents ainsi que le rôle assuré par la France pour la logistique de la MISAB.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Le Royaume-Uni prend note de la recommandation formulée par le Secrétaire général tendant à ce que l'opération des Nations Unies prenne la relève de la MISAB sous réserve de certaines conditions et prend également note de sa demande tendant à ce que le Conseil de sécurité accepte en principe cette proposition. Assurément, le Royaume-Uni examinera favorablement cette demande.

Nous soutenons également la recommandation du Secrétaire général tendent à ce que le déploiement d'une opération des Nations Unies s'effectue à condition que le Gouvernement procède aux ajustements fondamentaux nécessaires dans ses politiques en matière financière, économique et de sécurité. Nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de mettre en place un bureau politique des Nations Unies à Bangui afin de suivre les progrès réalisés par la République dans la mise en oeuvre de ces réformes.

Pour ces raisons, ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Fedotov (Fédération de Russie) : Monsieur le Président, notre délégation se réjouit de cette occasion de vous voir, Votre Excellence, présider cette séance officielle du Conseil de sécurité, sur la question de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB). Cette heureuse occasion est d'autant plus symbolique que votre pays, Monsieur le Ministre, et en particulier S. E. M. Omar Bongo, Président du Gabon, a apporté et continue d'apporter une contribution si cruciale au règlement politique en République centrafricaine.

(*L'orateur poursuit en russe*)

La délégation russe votera pour la prorogation jusqu'au 16 mars de la MISAB, partant du principe que l'assistance internationale pour la mise en oeuvre des Accords de Bangui est d'une importance considérable pour la stabilisation de la situation en République centrafricaine. Nous constatons également que bien que des progrès aient indéniablement été réalisés sur la voie de la restauration de la paix et de la réconciliation dans le pays, ils ne sont pas encore irréversibles.

Pour consolider la stabilisation, l'engagement de tous aux Accords de Bangui est d'une importance considérable. Il est évident que la situation économique et sociale difficile constitue un facteur de déstabilisation important. Afin d'y remédier, nous devons déployer les efforts nécessaires à un relèvement économique et social, ce qui constituera une base saine pour la normalisation en général.

En principe, nous sommes prêts à examiner favorablement la proposition de création en République centrafricaine d'une opération du maintien de la paix des Nations Unies, opération qui serait limitée dans le temps et sur le plan financier. Nous sommes disposés à prendre une décision plus concrète une fois que nous aurons reçu le rapport complémentaire du Secrétaire général sur la prorogation du mandat et l'éventuelle création d'une opération de maintien de la paix.

M. Sáenz Biolley (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je voudrais vous faire part de notre satisfaction de vous voir présider nos travaux en cette occasion. Le Costa Rica apprécie et reconnaît le rôle prééminent du Gabon et

de son Président Omar Bongo dans la promotion de la concertation régionale pour résoudre les questions qui touchent à la paix et à la sécurité internationales en Afrique centrale.

À maintes reprise, nous avons exprimé ici-même l'importance que nous accordons au rôle de premier plan qu'ont joué les pays africains dans la recherche de solutions appropriées aux problèmes politiques et de sécurité qui frappent ce continent. À cet égard, nous notons plus particulièrement le rôle pertinent que jouent l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les diverses instances sous-régionales qui participent de manière active et créative au règlement des conflits et au maintien de la paix en Afrique. Nous leur exprimons à tous notre reconnaissance.

Dans ce contexte, le cas de la République centrafricaine mérite d'être souligné car c'est là que les pays de la sous-région, rassemblés en Comité international de suivi des Accords de Bangui, ont déployé des efforts considérables et précieux en matière de diplomatie préventive et de consolidation de la paix. Cette tâche, bien sûr, a bénéficié et bénéficie encore de l'important appui politique et matériel de la France qui, par ses liens traditionnels avec la région, a déployé des efforts considérables en faveur de la paix en République centrafricaine.

La paix et la sécurité en République centrafricaine se nourrissent des conditions et des particularités propres au pays. Comme d'autres conflits qui surgissent dans le monde en développement, le conflit qui sévit en République centrafricaine trouve ses origines dans les difficultés économiques et sociales qui affectent la sécurité même des habitants. C'est pourquoi le Costa Rica estime que pour régler les problèmes que connaît la République centrafricaine, il est essentiel que le pays soit à même de surmonter les graves difficultés économiques et sociales qui affectent le processus de développement. La communauté internationale doit s'atteler à cette tâche de toute urgence et par conséquent, nous apprécions l'approche intégrée avec laquelle notre Organisation, par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement, soutient et appuie le Comité international de suivi. Mais nous sommes également d'avis que les institutions financières internationales de Bretton Woods doivent adopter une nouvelle approche spéciale et exceptionnelle qui contribue à la reconstruction économique et sociale du pays.

L'action menée actuellement par la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) en République centrafricaine est essentielle au maintien de la paix et de la sécurité dans le pays. Nous voulons souligner en particulier le rôle joué en faveur de la sécurité des citoyens. C'est pourquoi nous sommes d'avis que ce grand effort doit se poursuivre. Ma délégation appuie donc le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous sommes certains que le maintien de la présence de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) constituera un facteur extrêmement important dans la poursuite de la mise en oeuvre des Accords de Bangui.

Nous affirmons cela en étant pleinement conscients du fait qu'il appartient indéniablement aux Centrafricains eux-mêmes de mettre en oeuvre ces Accords. Nous nous félicitons donc de la volonté du Président Patassé et de tous les partis politiques, de s'efforcer de réaliser cet objectif, en particulier en ce qui concerne l'appui à la réconciliation nationale.

Pour terminer, je voudrais dire que le Costa Rica attache la plus grande importance au déploiement, dans un proche avenir, d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en République centrafricaine. Nous appuierons ce déploiement lorsqu'il sera examiné au Conseil de sécurité.

Mme Soderberg (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis saluent la contribution du Président du Gabon, de l'ancien Président du Mali, d'autres États africains et de la France, dans la consolidation de la paix et de la sécurité en République centrafricaine. En particulier, nous souhaitons la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République du Gabon. Votre présence ici, Monsieur le Ministre, souligne l'importance de la stabilité en République centrafricaine.

Grâce à la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), la communauté internationale a pu rétablir la sécurité à Bangui, réaliser un programme de désarmement efficace et contribuer à créer les conditions nécessaires à la mise en oeuvre des Accords de Bangui. C'est pourquoi les États-Unis appuient pleinement une reconduction de l'autorisation — donnée à la MISAB en vertu du Chapitre VII — jusqu'au 16 mars, dans un premier temps. Nous voterons pour ce projet de résolution.

Les États-Unis seront prêts à prendre une décision sur une éventuelle opération de maintien de la paix des Nations Unies en République centrafricaine, d'ici au 16 mars. Nous verrons si le processus de réformes institutionnelles, politiques, militaires et économiques en République centrafricaine pourrait bénéficier de la couverture qu'une opération de maintien de la paix peut fournir sur le plan de la sécurité.

Nous examinerons en détail les recommandations du Secrétaire général sur l'effectif, le mandat, le coût et la stratégie de sortie de l'opération de maintien de la paix proposée.

Nous accorderons une attention tout aussi importante à l'adhésion des parties, en République centrafricaine, à la mise en oeuvre des Accords de Bangui. La communauté internationale peut appuyer, mais non remplacer, les efforts du Gouvernement centrafricain pour réaliser une stabilité à long terme. Pour être efficace, une opération de maintien de la paix doit être liée à la mise en oeuvre, par le Gouvernement centrafricain, de réformes fondamentales dans les domaines politique, économique et de la sécurité. Nous exhortons ce gouvernement à entreprendre ces réformes sans délai.

Les États-Unis appuient l'intention du Secrétaire général de nommer un Représentant spécial en République centrafricaine. Nous espérons que cette nomination pourra aider le Gouvernement centrafricain, les organismes des Nations Unies et la communauté internationale à développer un programme de transition coordonné, de nature à résoudre la crise en République centrafricaine et à instaurer une paix plus durable. Un groupe des Amis de la République centrafricaine, comprenant des gouvernements et organisations intéressés, pourrait apporter un appui majeur aux efforts du Représentant spécial.

Le Président : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/1998/102.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Fédération de Russie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1152 (1998).

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Gabon.

Le Conseil, en adoptant cette résolution, par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), vient de prendre une importante décision. Le Président de la République gabonaise, S. E. El Hadj Omar Bongo, en sa qualité de Président de la médiation internationale sur la crise centrafricaine, a exprimé au Conseil de sécurité, dans la lettre qu'il a adressée à son Président, la nécessité impérieuse de prendre toutes les mesures qui s'imposaient afin d'éviter que la situation en République centrafricaine, faute d'assistance adéquate, ne dégénère à nouveau. La résolution que nous venons d'adopter, prend en compte cette préoccupation, et j'en suis fort heureux.

J'aimerais, à cet égard, souligner le rôle éminent joué par la MISAB dans la stabilisation politique en République centrafricaine, dont on doit savoir qu'elle n'est pas encore définitivement assurée. Il me plaît également de saluer ici les sacrifices consentis par les pays africains — le Burkina Faso, le Sénégal, le Tchad, le Togo, le Mali et le Gabon —, tous ces pays africains qui participent à la MISAB. Je salue également l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et il me plaît aussi de louer l'engagement de tous les partenaires, et particulièrement de la France, dont la contribution logistique et financière à la MISAB a permis de mener à bien son mandat.

Au moment où la composition et les moyens de la MISAB vont connaître des changements importants, en raison du retrait annoncé de la France, il me paraît justifié que s'exprime la solidarité de la communauté internationale avec le peuple centrafricain, notamment par le déploiement en temps opportun d'une opération de maintien de la paix, comme l'a si bien recommandé le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans son rapport daté du 23 janvier 1998. En agissant dans ce sens, le Conseil contribuerait efficacement à prévenir la résurgence de nouveaux conflits en République centrafricaine, dont les effets comporteraient de graves menaces pour la paix de l'ensemble de la sous-région de l'Afrique centrale, déjà si fragilisée.

Je ne saurais conclure mon propos sans exprimer la vive appréhension du Gouvernement gabonais devant de nouveaux atermoiements du Conseil de sécurité lorsqu'il s'agit du déploiement d'une opération de maintien de la paix en Afrique.

Dans le cas présent, il n'y a à notre avis aucune justification réelle à une telle attitude. Toutes les conditions d'une transition douce de la MISAB à la future opération qui pourrait être mise en place me paraissent réunies. Ce qu'il nous faut garder à l'esprit, c'est la nécessité d'éviter qu'une nouvelle absence de la communauté internationale dans une situation de crise en Afrique n'engendre d'autres tragédies.

Voilà pourquoi je me dois de saisir cette occasion pour réitérer l'appel lancé au Conseil de sécurité par le Président Bongo, afin qu'il parachève l'oeuvre de maintien et de consolidation de la paix en République centrafricaine.

Après avoir fait cette déclaration au nom de mon pays, je reprends donc ma casquette de Président du Conseil.

Nous avons épuisé la liste de tous les orateurs qui étaient inscrits, je considère donc que le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.